

**FICHE SIGNALÉTIQUE  
BOWL KLEAR**

**SLUYTER COMPANY LTD.**

375 Steelcase Road East  
Markham, Ontario L3R 1G3 Canada  
Tel (905) 475-6011 Fax (905) 475-3119

**SECTION 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ**

FABRICANT	SLUYTER COMPANY LTD. 375 Steelcase Road East Markham, Ontario L3R 1G3 Canada Tel (905) 475-6011
IDENTIFICATEUR DE LA MATIÈRE	BOWL KLEAR
UTILISATIONS DU PRODUIT	NETTOYEUR DE BOLS DE TOILETTE
FAMILLE CHIMIQUE	A BASE ACIDE

**SECTION 02: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

INGREDIENTS DANGEREUX	Pd %	L.E.P.	# C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50, VOIE, ESPECE
ACIDE CHLORHYDRIQUES	10 - 30	5 mg/m <sup>3</sup>	7647-01-0	900 mg/kg RAT ORALE	3124 ppm – 1 HEURE RAT INHALATION

**SECTION 03: IDENTIFICATION DES DANGERS**

VOIES D'EXPOSITION	
CONTACT AVEC LE PEAU ABSORPTION PAR LA PEAU	CAUSE DE GRAVES BRULURES A LA PEAU. SANS OBJET
INHALATION	VOIR "EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE"
INHALATION CHRONIQUE	PEUT PROVOQUER UNE INFLAMMATION DU SYSTEME RESPIROIRE
INGESTION	PROVOQUERA UNE IRRITATION ET UNE INFLAMMATION DE LA BOUCHE, DE LA GORGE ET DE L'ESTOMAC. PEUT PROVOQUER DE VIOLENTES DOULEURS STOMACALES. SOIF INTENSE, NAUSEE, VOMISSEMENTS ET DIARRHEE. COLLAPSUS CIRCULATOIRE ET MORT PEUVENT S'ENSUIVRE.
CONTACT AVEC LES YEUX	CONTIENT DES MATIERES TRES IRRITANTES POUR LES YEUX. LAVER IMMEDIATEMENT EN RAISON DES RISQUES DE LESIONS AUX TISSUS ET DE DOMMAGES PERMANENTS.
EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUE	VOIR "VOIES D'EXPOSITION"
EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE	L'INHALATION REPETEE DES BUEES ET DES VAPEURS EN FORTE CONCENTRATION PEUT PROVOQUER DES DOMMAGES AUX POUMONS ET UNE DECOLORATION DES DENTS. UN CONTACT PROLONGE OU REPETE AVEC LA PEAU PEUT CAUSER L'ASSECHEMENT DE LA PEAU ET DES GERURES.

**SECTION 04: PREMIERS SOINS**

CONTACT AVEC LES YEUX	VERIFIER SI LA PERSONNE PORTE DES LENTILLES CORNEENNES ET LES LUI ENLEVER S'IL Y A LIEU. RINCER A GRANDE EAU IMMEDIATEMENT PENDANT AU MOINS 20 MINUTES. CONSULTER UN MEDECIN.
CONTACT AVEC LA PEAU	ENLEVER LES VETEMENTS CONTAMINES. LAVER LA PEAU AVEC DE L'EAU ET DE SAVON. CONSULTER UN MEDECIN SI L'IRRITATION EST PERSISTENTE.
INHALATION	AMENER LA PERSONNE A L'AIR FRAIS. S'IL YA ARRET RESPIROIRE, UNE PERSONNE QUALIFIEE DEVRAIT ADMINISTRER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE. CONSULTER UN MEDECIN.
INGESTION	DILUER AVEC DE GRANDES QUANTITES D'EAU OU DE LAIT. NE PAS FAIRE VOMIR.
INFORMATION ADDITIONNELLE	COMMUNIQUER AVEC LE CENTRE ANTIPOISON DE VOTRE REGION.

**SECTION 05: LUTTE CONTRE LES INCENDIES**

INFLAMMABLE?	ININFLAMMABLE
SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS	INCENDIE ENVIRONNANT.
PROCEDURES SPECIALES	LE PORT D'UN APPAREIL RESPIROIRE AUTONOME EST REQUIS POUR LES POMPIERS. UTILISER UNE EAU PULVERISEE POUR REFROIDIR LES SURFACES EXPOSEES AU FEU ET PROTEGER LE PERSONNEL. UTILISER UNE EAU PULVERISEE POUR REFROIDIR LES SURFACES EXPOSEES AU FEU ET POUR PROTEGER LE PERSONNEL.
POINT D'ECLAIR (°C) METHODE	ININFLAMMABLE
TEMPERATURE D'AUTO INFLAMMATION	SANS OBJET
SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE (% VOL)	SANS OBJET
SEUIL MINIMAL D'INFLAMMABILITE (% VOL)	SANS OBJET
MOYENS D'EXTINCTION	UTILISER UN MATERIEL D'EXTINCTION POUR ISOLER L'INCENDIE.

DATE DU PREPARATION (YYYY-MM-DD): 2015-05-07

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE - CANUTEC (613) 996-6666**

# FICHE SIGNALÉTIQUE BOWL KLEAR

PRODUITS DANGEREUX DE LA COMBUSTION	GAZ DE CHLORURE D'HYDROGENE. VAPEURS CORROSIVES. OXYDES DE CARBONE (CO, CO2).
SENSIBILITE AUX CHOCS	SANS OBJET
SENSIBILITE AUX DECHARGES ELECTROSTATIQUES	SANS OBJET.

## SECTION 06: DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

FUITE / DEVERSEMENT	VENTILER. PORTER DES VETEMENTS DE PROTECTION (VOIR SECTION 8). EN CAS DE DEVERSEMENT MINEUR: ESSUYER LA SURFACE SOUILLEE. LAVER AVEC DE L'EAU. EN CAS DE DEVERSEMENT MAJEUR: RAMASSER LA MATIERE REPANDUE POUR ELIMINATION. ABSORBER LE RESIDU AVEC DU SABLE, OU AUTRE MATIERE ABSORBANT. NEUTRALISER LA MATIERE AVEC DE LA SOUDE CARBONISEE OU DE LA CHAUX. EMPECHER L'ECOLEMENT DANS LES DRAIN, LES EGOUTS, ET AUTRES VOIES D'EAU
---------------------	---

## SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCEDURES DE MANUTENTION	PORTER DES GANTS EN NEOPRENE ET DES LUNETTES DE SURETE.
CONDITIONS D'ENTREPOSAGE	ENTREPOSER LES CONTENANTS LOIN DES OXYDANTS ET DES METAUX, ET DES MATIERES INCOMPATIBLES. JAVEL, AMMONIAC, ETC. GARDER LE CONTENANT CLOS ET HORS PORTEE DES ENFANTS ET ANIMAUX DOMESTIQUE QUAND IL N'EST PAS UTILISE.

## SECTION 08: CONTROLE DES EXPOSITIONS ET PROTECTION INDIVIDUELLE

EQUIPEMENT DE PROTECTION	LUNETTES DE SECURITE.
YEUX / TYPE	NON REQUIS LORS D'UNE UTILISATION NORMALE DANS UN ENDROIT BIEN VENTILE. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE HOMOLOGUE NIOSH/MSHA SI LA TLV EST DEPASSEE.
RESPIRATOIRE/TYPE	GANTS IMPERMEABLES (NEOPRENE OU CAOUTCHOUC).
GANTS/TYPE	SANS OBJET.
VETEMENTS/TYPE	SANS OBJET
CHAUSSURES/TYPE	BAIN D'YEUX ET DOUCHE DE SECURITE.
AUTRES/TYPE	VENTILATION NATURELLE OU MECANIQUE (ANTIDFLAGRANTE) POUR MAINTENIR LES VAPEURS SOUS LE TLV.
VENTILATION	

## SECTION 09: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE	LIQUIDE
ODEUR	FORTE ODEUR DE D'ACIDE
DENSITE	1.00 - 1.20
SEUIL DE L'ODEUR (ppm)	NON DISPONIBLE
PRESSION DE VAPEUR	115 mm Hg @ 20°C
DENSITE DE VAPEUR (AIR=1)	NON DISPONIBLE
TAUX D'EVAPORATION	NON DISPONIBLE
POINT D'EBULLITION (°C)	99°C
pH	<3.00
SOLUBILITE DANS L'EAU (%)	SOLUBLE
COEFFICIENT DE REPARTITION	NON DISPONIBLE
EAU/HUILE	
POINT DE CONGELATION	0°C - 2°C
POINT DE FUSION (°C)	NON DISPONIBLE
POIDS MOLECULAIRE	SANS OBJET

## SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

INCOMPATIBILITE	METAUX: AL, NA, K, BA, MG. INCOMPATIBLE AVEC DES OXYDANTS PUISSANTS. ALCALIS. JAVELISANT. AMMONIAC.
CONDITIONS DE REACTIVITE	CONTACT AVEC DES MATIERES INCOMPATIBLES ET DE HAUTES TEMPERATURES.
PRODUITS DANGEREUX DE DECOMPOSITION	CHLORURE D'HYDROGENE GAZEUX. CHLORE GAZEUX.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## BOWL KLEAR

### SECTION 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE

LIMITE D'EXPOSITION AU PRODUIT	VOIR SECTION (2) INGREDIENTS DANGEREUX.
IRRITATION PAR LE PRODUIT	GRAVE. IRRITANT POUR YEUX. IRRITANT POUR LA PEAU.
CAPACITE DE SENSIBILISATION DU PRODUIT	VOIR EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUE.
CANCERIGENICITE DU PRODUIT	AUCUN INGREDIENT NE FIGURE SUR LA LISTE DES MATIERES CANCERIGENES DU NIOSH, DE L'ARC OU DE L'ACGIH.
TERATOGENESE	AUCUN RENSEIGNEMENT DISPONIBLE. AUCUN EFFET TERATOGENE NOCIF PREVU.
MUTAGENESE	AUCUN RENSEIGNEMENT DISPONIBLE. AUCUN EFFET MUTAGENES NOCIF PREVU.
EFFETS SUR LE SYSTEME REPRODUCTEUR	AUCUN EFFET SUR LE SYSTEME DE REPRODUCTION
PRODUITS SYNERGIQUES	NON DISPONIBLE.

### SECTION 12: RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUES

ENVIRONNEMENT	NON DISPONIBLE. DANGER POSSIBLE EN CAS D'INFILTRATION DES SOURCES D'EAUPOTABLE. LE PRODUIT A UN ASPECT INESTHETIQUE ET PEUT ETRE NUISIBLE. NE PAS CONTAMINER LES EAUX DOMESTIQUES ET D'IRRIGATION, LES LACS, LES ETANGS, LES RUISSEAUX ET LES RIVIERES..
BIODEGRADABILITE	NON DISPONIBLE. LA PARTIE SOLVANT DU PRODUIT EST BIODEGRADABLE ET S'EVAPORE RAPIDEMENT..

### SECTION 13: DECHETS

ELIMINATION DES DECHETS	SELON LES REGLEMENTS MUNICIPAUX, PROVINCIAUX ET FEDERAUX. CONSULTER LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT.
-------------------------	--

### SECTION 14: TRANSPORT

CLASSIFICATION T.M.D.	(1) (h) BIEN DE CONSOMMATION. POUR UN CHARGEMENT DE PLUS DE 500 KG- BIEN DE CONSOMMATION ACID CHLORHYDRIQUES CLASSE 8(9.2)
-----------------------	--

### SECTION 15: REGLEMENTATION

CONFORMITE RFC	CE PRODUIT A ETE CLASSE CONFORMEMENT AUX CRITERES DE DANGER ENONCES DANS LE RPC, ET LA FICHE SIGNALÉTIQUE CONTIENT TOUS LES RENSEIGNEMENTS EXIGES PAR LE RPC.
CLASSIFICATION SIMDUT	CLASSE E

### SECTION 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

AVIS DU FABRICANT	L'INFORMATION SUR CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE EST FOURNIE SANS GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. L'INFORMATION FOURNIE EST BASEE SUR DES DONNEES PRESENTÉES PAR LES FABRICANTS OU DES SOURCES TECHNIQUES RECONNUES. BIEN QUE L'ON CROIT QUE L'INFORMATION SOIT EXACTE, NOUS NE FAISONS AUCUNE REPRESENTATION QUANT A SON EXACTITUDE NI SA SUFFISANCE..
-------------------	--

BIEN QUE RENSEIGNEMENTS FOURNIS AUX PRESENTES SOIENT, A NOTRE CONNAISSANCE, JUSTE ET EXACTS, AUCUNE GARANTIE, TACITE OU EXPRESSE, N'EST ACCORDEE CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU RENDEMENT D'UN PRODUIT. NOUS N'ASSUMONS AUCUNE RESPONSABILITE POUR LES DOMMAGES ACCIDENTALES, CONSECUTIFS OU DIRECTS, QUELS QU'ILS SOIENT ET QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, Y COMPRIS LA NEGLIGENCE. RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ETRE ENTERPRETE COMME UNE RECOMMANDATION A UTILISER UN PRODUIT QUI CONTREVIENT A UN BREVETS.